

Déremboursement COVID-19

Les tests de dépistage Covid Antigéniques et PCR ne seront plus systématiquement pris en charge par la CPAM à **partir du 15 octobre**.

DANS LES CAS SUIVANTS, LES TESTS COVID CONTINUENT D'ÊTRE PRIS EN CHARGE.

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, les différents cas de figure pouvant se présenter, les documents à contrôler au moment du prélèvement et les pièces à nous transmettre le cas échéant.

Motifs	Documents à contrôler au moment du prélèvement	Document à nous faire parvenir avec le prélèvement externe ou via PAD
Mineurs	Pièces justifiant de l'âge	Aucun
Personnes vaccinées	Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet (papier ou QR code)	Fiche de renseignements présente dans les kits attestant de la vaccination complète
Symptomatiques + intervention	Prescription médicale NON renouvelable de moins de 48h OU mentionnant une intervention + sa date	Prescription médicale
Contre-indication à la vaccination	Certificat médical de contre-indication	Certificat médical de contre-indication* <small>(*Informez le patient qu'il doit transmettre le certificat à la caisse d'AM afin d'obtenir son QRcode de contre-indication qui vaut comme pass sanitaire).</small>
Certificat de rétablissement	Test positif de plus de 72h et de moins de 6 mois	Préciser la notion de test positif sur la fiche de renseignements (item date de diagnostic antérieur)
Cas contacts	SMS ou mail de l'Assurance Maladie	Préciser sur la fiche de renseignements la notion de cas contact avéré (mail ou SMS CPAM)
Elèves cas contacts > 18 ans	Courrier type de l'Éducation nationale / ARS	Courrier type de l'Éducation nationale / ARS
Confirmation d'un TAG positif (pharmacies ou autres)		Document de TAG + de moins de 48h (fourni par le pharmacien ou autres)



Avez-vous un pass sanitaire ?

- ✓ Schéma vaccinal complet ou
- ✓ Contre-indication à la vaccination ou
- ✓ Certificat de rétablissement (PCR + datant de moins de 6 mois)



Avez-vous une ordonnance ?

- ✓ Ordonnance non renouvelable de moins de 48h
- ✓ Ordonnance pour intervention précisant date de l'intervention



Êtes-vous cas contact ?

(sms ou mail de l'assurance maladie)



Êtes-vous mineurs ?
Ou êtes-vous un élève cas contact de plus de 18 ans ?

(courrier de l'Éducation nationale)



Faites-vous le test PCR après un résultat positif de test antigénique ?

SI NON À TOUTES CES QUESTIONS > TEST PAYANT

Pour les patients non pris en charge (HN), pas de changement pour les IDEL, vous faites régler votre prélèvement (9,8 € pour un/une IDEL comme avant) et le laboratoire enverra le reste de la facture au patient. Le prix a été fixé à :

- 44 € * pour un test PCR (naso-pharyngé ou salivaire)
- 22 € pour un test antigénique

* environ : le prix du prélèvement fluctue en fonction de la classification du préleveur.